

Charte de la Maison de Santé Pluri-professionnelle Universitaire des Agnettes : utopique et concrète

- **Centré sur le patient**
 - Liberté du patient dans le choix des professionnels
 - Respect de la confidentialité.
 - Le soin apporté s'applique à une personne dans sa globalité physique, psychique et sociale, dans le respect de l'individualité de chacun.
 - Prendre le temps de l'écoute
- **Accès aux soins**
 - Secteur 1
 - Accessibilité physique aux personnes à mobilité réduite
 - Adhésion au réseau ARÈS92 et respect de sa charte : <http://www.ares92.org/v1/upload/charte.pdf>
 - Pas de discrimination (qualité d'accueil ou délai de RdV, refus d'urgence ou de visite, ...).
- **Qualité de la pratique médicale**
 - Rythme permettant la pratique d'une médecine de qualité
 - MG : Si possible un rendez-vous programmé toutes les 20 minutes au maximum
 - Formation professionnelle
 - Groupe de d'analyse de pratiques (9/an) et 3 autres formations minimum dans l'année
 - Participation aux formations pluri-professionnelles du territoire
 - Exercice avec une réflexion collective sur les recommandations (HAS, société savante, revue Prescrire, ...)
 - Indépendance totale vis à vis des laboratoires pharmaceutiques
- **Recherche et innovation**
 - Participation annuelle à un travail de recherche ou de thèse en lien avec la faculté Paris Diderot
 - Participation à des audits sur ses pratiques afin de pouvoir pointer les axes d'amélioration
 - Participation aux innovations adoptées par les membres de la MSPU.
- **Engagement dans la maîtrise de stage**
- **Continuité des soins**
 - Participation équitable à la continuité des soins
 - Accepter de recevoir les patients des autres médecins de la MSPU
- **Coopération pluri-professionnelle**
 - Protocoles de prise en charge, appliqués et régulièrement adaptés

- Réunions pluri-professionnelles autour des patients communs, selon les besoins.
- Entretiens pluri-professionnels MG - IDE autour de cas de patients communs selon les besoins
- **Information interprofessionnelle**
 - Logiciel commun
 - Dossier médical partagé avec l'accord du patient
 - Bonne transmission des informations dans l'équipe médicale, et autant que de besoins, avec les autres professionnels de santé et travailleurs sociaux
 - Usage des nouvelles technologies de l'information pour les données concernant les patients (comptes rendus, résultats de biologie et radiologie, ...)
- **Information et éducation à la santé**
 - Information fiable et transparente aux patients
 - Harmonisation du discours des professionnels vers les patients
 - Développer les compétences des patients pour gérer leur santé
 - Développer des partenariats avec des patients experts
 - Promotion de l'activité de l'infirmière de santé publique (Asalée)
- **Santé publique et organisation des soins**
 - Prendre part dans l'organisation locale de la santé
 - Collaboration avec les acteurs de santé du territoire
 - Collaboration avec la faculté de médecine et centres, maisons et pôles de santé associés
 - Participer aux futurs projets de la MSPU (PSUGVLG, ASV et autres projets à venir)
- **Convivialité**
 - Tolérance et confraternité vivante, respect et écoute entre les professionnels
 - Pas de hiérarchie entre les membres
 - L'organisation de la maison de santé s'inspire d'un esprit de coopération et de partage, dans lequel chaque personne, quelle que soit sa fonction, est partie prenante du bon fonctionnement de l'ensemble
 - Partage des tâches : être responsable à tour de rôle d'une tâche indispensable au bon fonctionnement de la MSPU (courses, stocks, courrier à répartir,...)
 - Participer à au moins un temps de rencontre hebdomadaire (repas de midi)
- **Amélioration continue**
 - Cette liste n'est pas exhaustive, le principe de notre MSPU est de toujours gagner en éthique, compétence et organisation afin de toujours en faire plus pour les patients, dans la limite des possibles du moment.